

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit le 6 septembre le Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire de Beauvoir dûment convoqué en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel Pécoul, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 août 2018

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Présents : Mmes Jeanjean, Renard, Thimonier, André; Mrs Pécoul, Bompieyre, Dupanloup, Caizergues, Miquel.

**Secrétaire de séance** : Gisèle Jeanjean .

**Objet** : Demande de subvention au GAL Grand Pic Saint-Loup et au Conseil Départemental de l'Hérault concernant le projet « Réhabilitation d'une Capitelle » **(modification d'une erreur sur la délibération 2018/018)**

**Objet : Demande de subvention au GAL Grand Pic Saint-Loup et au Conseil Départemental de l'Hérault concernant le projet « Réhabilitation d'une Capitelle »**

Monsieur le Maire expose qu'il serait intéressant de Réhabiliter la capitelle située sur la commune, ce projet a plusieurs enjeux :

Esthétique paysagère

Préservation d'un patrimoine bâti d'intérêt local et très ancien.

Considérant que la « Réhabilitation d'une capitelle » s'inscrit dans la Stratégie Locale de Développement du programme LEADER (Fonds européen FEADER) du GAL Grand Pic Saint Loup, il est proposé aux membres du conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention européenne auprès du GAL Grand Pic Saint-Loup en sollicitant un accompagnement financier au titre du programme LEADER ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de l'Hérault au titre de la contrepartie nationale sur la base du budget prévisionnel et du plan de financement présentés ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles présentées	Montant en € HT
A.S.E.R.P.U.R (travaux restauration)	1950
Travaux enrégie (debroussaillage)	388.1
TOTAL général	2338.1

Financeurs sollicités	Montant en €
CD 34	374.10
UE (FEADER)	1496.38
Sous-total financeurs publics	1870.48
Contribution en nature	
Auto - financement	467.62
TOTAL général = coût du projet	<b>2338.10</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de « Rehabilitation d'une capitelle » ainsi que son plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention européenne de 1496.38 € auprès du GAL Grand Pic Saint Loup au titre du programme LEADER,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 374.10 € auprès Conseil Départemental de l'Hérault au titre de la contrepartie nationale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires y afférentes.

***Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire,***

Le maire

Jean-Michel PECOUL

Certifié exécutoire :  
Reçu en Préfecture :  
Publié ou notifié-le :